

06/04/2004



Communiqué de presse AG/PAL/937

Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien
278^e séance - matin

LE COMITE APPROUVE LE PROGRAMME DE LA REUNION SUR LES REPERCUSSIONS DE LA CONSTRUCTION DU MUR ISRAELIEN DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPE

**Prévue les 15 et 16 avril à Genève, la Réunion débattera des violations du droit
international et des atteintes au processus de la Feuille de route provoquées par la
construction du mur**

Le Président du Comité, M. Paul Badji (Sénégal) a ouvert la séance du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en rappelant que quarante et un intervenants ont pris la parole au cours de la réunion organisée par le Conseil de sécurité après l'assassinat par Israël du cheikh Ahmed Yassine. Le projet de résolution présenté ce jour là par l'Algérie, aux termes duquel le Conseil de sécurité aurait condamné cette exécution extrajudiciaire et celle de six autres Palestiniens à l'extérieur d'une mosquée à Gaza, n'a pas été adopté du fait du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité, a encore rappelé le Président du Comité en soulignant que selon cette résolution, le Conseil aurait également condamné tous les attentats terroristes dirigés contre des civils, ainsi que tous les actes de violence et de destruction.

Passant au deuxième point inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce matin, M. Badji a ensuite déclaré que la Réunion internationale des Nations Unies sur les répercussions de la construction, par Israël, d'un mur dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et ses alentours, se tiendrait à Genève les 15 et 16 avril prochains. L'Observateur permanent de la Palestine, a indiqué le Président du Comité, a fait savoir que le Premier Ministre de l'Autorité palestinienne, M. Ahmed Qoreï, pourrait faire une déclaration lors de la séance d'ouverture.

Les membres du Comité ont approuvé ce matin le programme de travail provisoire de la Réunion, qui indique notamment qu'au cours de trois séances plénières le Comité et des experts invités débattront des impacts négatifs de la construction du mur sur la vie et l'avenir de la population palestinienne; des violations du droit international relatif aux droits de l'homme et humanitaire qui résultent de cette construction; et du fait que le mur rend matériellement impossible la mise en œuvre de la stratégie de paix, prévue par la Feuille de route du Quatuor, consistant à créer deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte et en paix.

Le Comité a achevé ses travaux ce matin après avoir approuvé les demandes d'accréditation soumises par douze ONG. Le Bureau du Comité, a indiqué M. Badji, a conclu après examen que ces ONG, qu'elles soient locales, nationales ou internationales, étaient des organisations reconnues, et qu'elles menaient déjà des programmes concrets visant à promouvoir l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

La prochaine réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sera annoncée dans le Journal.

* *** *